



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU VENDREDI 24 JANVIER 2020**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD
Entre-Deux - Saint-Joseph - Saint Philippe - Le Tampon

AFFAIRE N° 03-20200124

**MISE A JOUR DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DE
CREDITS DE PAIEMENT SUR LE BUDGET ANNEXE
ALIMENTATION EN EAU POTABLE 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre du mois de janvier à neuf heures et trente-cinq minutes, en application des articles L.2121-7, L.2121-8 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12^{ème} km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués le 17 janvier 2020, sous la présidence de Monsieur André THIEN AH KOON.

NOTA :

Nombre de conseillers
en exercice : 48

Présents : 28
Absents représentés : 11
Absents : 09

ETAIENT PRESENTS

- Commune du Tampon -

André THIEN AH KOON, Jacquet HOARAU, Bernard PAYET, Pierre ROBERT, Marie-Noëlle DEURVEILHER-PAYET, Albert GASTRIN, José PAYET, Denise BOUTET TSANG CHUN SZE, José CLAIN, Mimose DIJOUX RIVIERE, Daniel MAUNIER, Laurence MONDON, Rito MOREL, Marie France RIVIERE, François ROUSSETY, Jessica SELLIER, Marcelin THELIS, Catherine TURPIN (de l'affaire n° 01-20200124 à l'affaire n° 27-20200124).

- Commune de Saint-Joseph -

Patrick LEBRETON, Harry MUSSARD, Blanche Reine JAVELLE, Axel VIENNE, Inelda BAUSSILLON, Jean-Daniel LEBON, Raymonde VIENNE.

- Commune de l'Entre-Deux -

André DUPREY, Bachil VALY.

- Commune de Saint-Philippe -

Clarita TURPIN.

REPRESENTES-PROCURATION**- Commune du Tampon -**

Emmanuelle HOARAU (*représentée par Denise BOUTET TSANG CHUN SZE*), Anissa LOCATE (*représentée par Jacquet HOARAU*), Catherine TURPIN (*Représentée par Albert GASTRIN de l'affaire n° 28-20200124 à l'affaire n° 37-20200124*).

- Commune de Saint-Joseph -

Henri-Claude HUET (*représenté par Axel VIENNE*), Gilberte GERARD (*représentée par Blanche Reine JAVELLE*), Christian LANDRY (*représenté par Inelda BAUSSILLON*), Marie-Andrée LEJOYEUX (*représentée par Jean Daniel LEBON*), Harry-Claude MOREL (*représenté par Raymonde VIENNE*), Rose Andrée MUSSARD (*représentée par Harry MUSSARD*), Henri-Claude YEBO (*représenté par Patrick LEBRETON*).

- Commune de l'Entre-Deux -

Isabelle PARIS-GROSSET (*représentée par Bachil VALY*).

- Commune de Saint-Philippe -

Olivier RIVIERE (*représenté par Clarita TURPIN*).

ETAIENT ABSENTS**- Commune du Tampon -**

Monique BENARD-DESLAIS, Jacqueline FRUTEAU-BOYER.
Colette FONTAINE, Jean-Jacques VLODY.

- Commune de Saint-Joseph -

Marie-Jo LEBON.

Alin GUEZELLO, Harry MALET, Priscilla PAYET, François RIVIERE.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, la Présidente ouvre la séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence MONDON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

AFFAIRE N° 03-20200124**MISE A JOUR DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE
PAIEMENT SUR LE BUDGET ANNEXE ALIMENTATION EN EAU POTABLE 2020**

Le Président expose à l'Assemblée que les articles L.2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que les dotations affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) relatifs notamment aux travaux à caractère pluriannuel.

Cette procédure permet de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice. Elle vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et améliore la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des Crédits de Paiement. La somme des Crédits de Paiement doit être égale au montant de l'Autorisation de Programme.

Les opérations pouvant faire l'objet d'une procédure d'AP/CP correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune ou à des subventions versées à des tiers.

Les autorisations de programme peuvent être votées à chaque étape de la procédure budgétaire même si elles n'ont pas été présentées lors du débat d'orientations budgétaires. Les crédits de paiement non utilisés une année devront être repris l'année suivante par délibération du Conseil Communautaire au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP.

Toute autre modification de ces AP/CP se fera aussi par délibération du Conseil communautaire.

Par délibération n° 15-20190913 le conseil communautaire a adopté le 13 septembre 2019 la mise à jour des AP/CP suivants :

Budget	N° AP	Intitulés	Coût de l'A.P. (HT)	Les C.P. avant 2019	Les C.P. de 2019	2020	2021
Budget Eau	2010100	Mobilisation de la source Edgar Avril	10 083 900,10 €	9 560 100,10 €	523 800,00 €		
	2011013	Réhabilitation de la Galerie Langevin	3 346 000,00 €	27 274,60 €	1 013 725,00 €	2 305 000,40 €	
	2011103	Réhabilitation 14 réservoirs Tampon	2 642 202,76 €	2 612 604,45 €	29 598,31 €		
	2011207	Unité de Potabilisation des Songes	2 243 575,00 €	266 267,59 €	1 977 307,41 €		
	2011903	Réhabilitation 5 réservoirs	894 009,22 €	4 444,04 €	553 000,00 €	336 565,18 €	
	2014914	Potabilisation Leveueur	16 828 910,00 €	55 309,82 €	1 657 000,00 €	9 216 600,00 €	5 900 000,18 €
	2015101	Réservoirs Leveueur	6 500 640,00 €	10 635,00 €	3 690 000,00 €	2 800 005,00 €	
	2018200	AEP dans EU Pente Orange / Songes	506 912,44 €	0,00 €	405 500,00 €	101 412,44 €	
	2018300	Forage Takamaka	876 000,00 €	0,00 €	645 000,00 €	231 000,00 €	
	2019100	Potabilisation Payet Go – Tampon	3 898 500,00 €	0,00 €	73 000,00 €	1 935 500,00 €	1 890 000,00 €
	2019101	Réseaux d'interconnexions Leveueur	4 895 400,00 €	0,00 €	195 400,00 €	3 272 000,00 €	1 428 000,00 €

Pour tenir compte de l'avancement des projets, il y a lieu d'ajuster et de mettre à jour, à nouveau les AP/CP du budget primitif 2020 du budget annexe Alimentation Eau Potable pour les opérations ci-dessous :

Budget	N° AP	Intitulés	Coût de l'A.P. (HT)	Les C.P. avant 2020	Les C.P. de 2020	Les C.P. de 2021 et au-delà
Budget Eau	2010100	Mobilisation de la source Edgar Avril	10 083 900,10 €	9 918 561,25 €	165 338,85 €	0,00 €
	2011013	Réhabilitation de la Galerie Langevin	5 700 000,00 €	43 811,74 €	2 500 000,00 €	3 156 188,26 €
	2011103	Réhabilitation 14 réservoirs Tampon	2 642 202,76 €	2 612 604,45 €	29 598,31 €	0,00 €
	2011207	Unité de Potabilisation des Songes	2 243 575,00 €	2 036 196,01 €	207 378,99 €	0,00 €
	2014914	Potabilisation Leveueur	16 828 910,00 €	252 887,17 €	2 300 000,00 €	14 276 022,83 €
	2015101	Réservoirs Leveueur	6 500 640,00 €	300 546,37 €	3 500 000,00 €	2 700 093,63 €
	2018200	AEP dans EU Pente Orange / Songes	506 912,44 €	27 493,71 €	479 418,73 €	0,00 €
	2018300	Forage Takamaka	950 000,00 €	496 190,99 €	453 809,01 €	0,00 €
	2019100	Potabilisation Payet Go – Tampon	3 898 500,00 €	0,00 €	130 000,00 €	3 768 500,00 €
	2019101	Réseaux d'interconnexions Leveueur	4 895 400,00 €	0,00 €	150 000,00 €	4 745 400,00 €

L'opération « Réhabilitation 5 réservoirs » a été programmée dans le cadre des programmes d'investissement. Il convient donc, de la supprimer de la programmation des AP/CP.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- d'approuver les modifications des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement du budget annexe Alimentation Eau Potable 2020 détaillés dans le tableau suivant :

Budget	N° AP	Intitulés	Coût de l' A.P. (HT)	Les C.P. avant 2020	Les C.P. de 2020	Les C.P. de 2021 et au-delà
Budget Eau	2010100	Mobilisation de la source Edgar Avril	10 083 900,10 €	9 918 561,25 €	165 338,85 €	0,00 €
	2011013	Réhabilitation de la Galerie Langevin	5 700 000,00 €	43 811,74 €	2 500 000,00 €	3 156 188,26 €
	2011103	Réhabilitation 14 réservoirs Tampon	2 642 202,76 €	2 612 604,45 €	29 598,31 €	0,00 €
	2011207	Unité de Potabilisation des Songes	2 243 575,00 €	2 036 196,01 €	207 378,99 €	0,00 €
	2014914	Potabilisation Leveneur	16 828 910,00 €	252 887,17 €	2 300 000,00 €	14 276 022,83 €
	2015101	Réservoirs Leveneur	6 500 640,00 €	300 546,37 €	3 500 000,00 €	2 700 093,63 €
	2018200	AEP dans EU Pente Orange / Songes	506 912,44 €	27 493,71 €	479 418,73 €	0,00 €
	2018300	Forage Takamaka	950 000,00 €	496 190,99 €	453 809,01 €	0,00 €
	2019100	Potabilisation Payet Go – Tampon	3 898 500,00 €	0,00 €	130 000,00 €	3 768 500,00 €
	2019101	Réseaux d'interconnexions Leveneur	4 895 400,00 €	0,00 €	150 000,00 €	4 745 400,00 €

- d'acter la suppression de l'opération « Réhabilitation 5 réservoirs » dispatchée sur d'autres programmes d'investissement,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Le Conseil,****Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- approuve les modifications des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement du budget annexe Alimentation Eau Potable 2020 détaillés dans le tableau suivant,

Budget	N° AP	Intitulés	Coût de l' A.P. (HT)	Les C.P. avant 2020	Les C.P. de 2020	Les C.P. de 2021 et au-delà
Budget Eau	2010100	Mobilisation de la source Edgar Avril	10 083 900,10 €	9 918 561,25 €	165 338,85 €	0,00 €
	2011013	Réhabilitation de la Galerie Langevin	5 700 000,00 €	43 811,74 €	2 500 000,00 €	3 156 188,26 €
	2011103	Réhabilitation 14 réservoirs Tampon	2 642 202,76 €	2 612 604,45 €	29 598,31 €	0,00 €
	2011207	Unité de Potabilisation des Songes	2 243 575,00 €	2 036 196,01 €	207 378,99 €	0,00 €
	2014914	Potabilisation Leveueur	16 828 910,00 €	252 887,17 €	2 300 000,00 €	14 276 022,83 €
	2015101	Réservoirs Leveueur	6 500 640,00 €	300 546,37 €	3 500 000,00 €	2 700 093,63 €
	2018200	AEP dans EU Pente Orange / Songes	506 912,44 €	27 493,71 €	479 418,73 €	0,00 €
	2018300	Forage Takamaka	950 000,00 €	496 190,99 €	453 809,01 €	0,00 €
	2019100	Potabilisation Payet Go – Tampon	3 898 500,00 €	0,00 €	130 000,00 €	3 768 500,00 €
	2019101	Réseaux d'interconnexions Leveueur	4 895 400,00 €	0,00 €	150 000,00 €	4 745 400,00 €

- prend acte de la suppression de l'opération « Réhabilitation 5 réservoirs » dispatchée sur d'autres programmes d'investissement,
- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Abstention : 00

Contre : 00

Pour : 39

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président de la CASUD,

André THIEN AH KOON

